megève

2023 - 2024

École publique
Henry Jacques Le Même

Directeur : Sébastien Blanc

mairie.megeve.fr

LES POINTS FORTS
DE L'ÉCOLE

- **Des activités pédagogiques complémentaires (APC) :** pour mener à bien des petits projets (lecture, théâtre, jeux mathématiques, écriture...) en **petits groupes** le lundi de 16h à 17h.
- **À la demande des enseignants et avec l'accord des familles :**
  - **Une enseignante spécialisée,** disponible durant le temps scolaire, à la demande des enseignants.
  - **Une psychologue scolaire,** possibilité d'effectuer un bilan de connaissances en vue d'un aménagement de scolarité.
- **Des interventions du SITOM et du Centre de la Nature Montagnarde.**
- **Diverses participations aux expositions de la commune.**
- **Des interventions, 2 fois par semaine, de l'association Lire et faire lire.**
- **Un financement des sorties et voyages scolaires par la commune.**
- **Une intervenante agréée en musique.**
- **30 minutes de sport tous les jours.**
- **Des activités communes avec le Collège Emile Allais.**
- **Du jardinage avec les Ecolibristes.**
- **Des composteurs dans l'école.**
- **Des cours d'anglais et d'informatique en demi groupe.**
- **L'engagement de l'école dans le Label E3D - Développement Durable.**

Le Projet éducatif

1. de l'école

- **Vivre ensemble** dans le **respect** et la **bienveillance**.
- **Informer et collaborer** avec les familles.
- Établir un parcours **culturel**.
- Apprendre les **mathématiques par le jeu**.
- Développer la **culture humaniste**.

2. de territoire (PEDT)

Le Projet Éducatif de Territoire a vocation à **partager des valeurs** entre tous les acteurs de la communauté éducative. Les ambitions éducatives du PEDT portées par les 4 communes, Megève, Demi Quartier, Combloux et Praz sur Arly, sont **la réussite scolaire et éducative** ainsi que **l'éducation à la citoyenneté** et au **développement durable.**

Sport et culture

De nombreuses activités **sportives et culturelles** sont proposées tout au long de la scolarité de l'enfant à l'école Henry Jacques Le Même.

- Ski alpin
- Ski de fond
- Raquettes
- Natation
- VTT
- Badminton
- Olympiades
- Rugby
- Escalade
- Savoir rouler

Autres activités

- Atelier de Noël
- Semaine du goût
- Sensibilisation à l'environnement
- Ateliers à la médiathèque
- Semaine des maths
- Rallye Lecture

Une grande variété de sorties scolaires

Durant sa scolarité, chaque enfant partira au moins **deux fois** en voyage scolaire.

2018 : écrire une histoire, prendre des photos, poney et voile.
2019 : projet cinéma, poney et voile.
2020 : voile et savoir rouler.
2022 : classe voile, poney et VTT.
2023 : raid VTT sur la Dolce Via.

Le café des parents

Tous les lundis, de 8h20 à 9h, l'association des parents d'élèves (AIPE) organise un temps d'échange autour d'un café à la bibliothèque de l'école. L'occasion de rencontrer l'équipe de l'AIPE, le directeur de l'établissement et l'enseignant si besoin, mais également de partager et échanger entre parents.

Inscription scolaire

Pour inscrire l'enfant, les parents devront :

- Réaliser l'inscription auprès du service.enfance@megeve.fr
- Fournir un justificatif de l'autorité parentale
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- La notification CAF précisant le quotient familial
- La copie du PAI pour tout enfant présentant des problèmes de santé et/ou d'allergies alimentaires
- La copie du carnet de santé

Dates et horaires

Rentrée scolaire
Le lundi 04/09/2023.

Rythme de la semaine
Lundi, mardi, jeudi et vendredi.
De 8h30 à 11h30 et de 13h à 16h.

Vacances
- Automne du 21/10 au dimanche 05/11/23
- Noël du 23/12 au 08/01/24
- Hiver du 17/02 au 04/03/24
- Printemps du 13/04 au 23/04/24
- Pont de l'ascension du 08/05 au 13/05/24
- Fin des cours vendredi 05/07/24

De nouveaux équipements à venir pour l'école

De **futurs travaux** permettront l'extension des espaces administratifs, la mise en conformité aux règles d'accessibilité des locaux avec la création d'un ascenseur et l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment. Les espaces seront **optimisés** dans des locaux de travail **modernes, fonctionnels et confortables** pour les élèves, les enseignants et les professionnels de l'animation.

L'école dispose également :

D'un coin lecture en fond de classe, de tablettes numériques et d'un **Environnement Numérique de Travail** (ENT) ONE.
Il s'agit d'un espace sécurisé pour les membres de la communauté éducative : élèves, parents, enseignants, adjointe et personnels en charge des affaires scolaires. Les enseignants déposent sur cet ENT, **des ressources documentaires** pour leurs élèves (manuels scolaires, fiches de travail, etc.), bien utiles pour les devoirs du soir et les révisions des leçons ; mais aussi **des informations destinées aux parents** telles que le cahier de texte. Via cette interface en ligne, les parents peuvent également **prendre rendez-vous** avec le professeur et échanger avec lui. L'ENT permet aux enfants de s'initier à la culture numérique en écrivant des mails et en créant des blogs à l'occasion de sorties pédagogiques.

LES SERVICES PÉRISCOLAIRES

TRANSPORTS, RESTAURATION ET ACCUEIL DES ENFANTS

Bon à savoir

Pour pouvoir accéder au service restauration ou au service périscolaire, votre enfant **doit être préalablement inscrit** (feuille d'inscription à retirer auprès du service).

Une fois l'inscription validée, vous pouvez demander votre identifiant pour vous connecter au **Portail Famille**.

Ce service permet de réaliser depuis une connexion internet les **démarches** relatives à la restauration scolaire, au périscolaire de votre ou de vos enfants scolarisés dans l'école primaire.

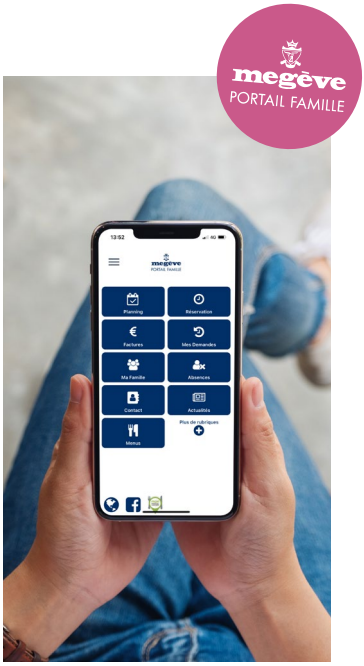

Le restaurant scolaire

Les repas sont servis entre **11h30 et 12h30.**

• **Maternelles :** les enfants bénéficient d'un **service à table** dans les locaux de l'école maternelle. Ils sont encadrés par les ATSEM et les agents du périscolaire.

• **Élémentaires :** les enfants se rendent à pied au restaurant scolaire accompagnés par le personnel communal. Ce restaurant se situe à proximité de l'école, 34 route de Rochebrune. Les enfants déjeunent **en self-service**.

Tarifs 2023	Lundis - Mardis Jeudis & Vendredis
Elève de primaire résident à Megève ou Demi-Quartier	3,80 € en repas régulier 6 € en repas occasionnel
Pour un élève de primaire résident à l'extérieur	6,75 € repas régulier ou occasionnel

Délai de prévenance

• **Pour maladie :** le 1er jour reste dû, déduction des jours suivants uniquement sur présentation d'un certificat médical dans un délai de 15 jours.

• **Pour convenance personnelle :** délai de 72h.

• **Pour absence professeurs :** délai de 24h.

Les transports scolaires

Les transports scolaires seront en place à partir du **04/09/2023**.
Ils sont organisés par la Communauté de Communes du Pays du Mont Blanc.

Frais d'inscriptions en ligne **122 €** ou **125 €** inscription sur formulaire papier.

Renseignements au +33 (0)4 50 78 12 10

Les temps libres

Une garderie après la classe est gérée par le personnel communal (BAFA) **de 16h à 16h30** pour les enfants en attente du bus scolaire.
Tarif : gratuit.

Les navettes activités

Pour les enfants inscrits à une activité extra-scolaire payante au sein de l'école, prise en charge des enfants à partir de 16h et à l'issue des activités possibilité de s'inscrire au périscolaire du soir.
Pour les enfants inscrits aux activités extra-scolaires débutant à 16h45 ou 17h au Palais, un **service de navette** est mis en place pour l'accompagnement dès 16h. Il est impératif de récupérer vos enfants à l'issue des activités.
Tarifs : 30 € pour le trimestre.
90 € pour l'année.

L'accueil du mercredi

Les enfants inscrits sont pris en charge par l'équipe d'animation au sein de Meg'Loisirs **de 8h à 18h30.**

Tarifs repas 2023	Mercredis
Pour un élève de primaire résident à Megève ou Demi-Quartier	3,80 € le repas
Pour un élève de primaire résident à l'extérieur	6,75 € le repas

Tarifs mercredis 2023
en fonction du quotient familial
- Journées hors repas de 10,50 € à 21 €
- Matin de 6,50 € à 13,01 €
- Après-midi de 7,50 € à 15,01 €

Le périscolaire

1. du matin

De 8h à 8h20. Les enfants sont accueillis et encadrés par des animateurs BAFA ou ATSEM.
Tarif matin : gratuit.

2. du soir

De 16h30 à 18h30.
Tarifs soir : 1,45 € à 2,90 € de l'heure en fonction du quotient familial. Les enfants prennent leur goûter fourni par les parents. Une aide aux leçons est proposée mais non obligatoire, jeux libres et temps d'activités.

Délai de prévenance :
En cas d'annulation le jour même, la réservation sera facturée. En cas d'inscription le jour même, 1 € supplémentaire sera facturé.
En cas de maladie, sur présentation d'un certificat médical dans les 48h, la 1ère journée sera facturée et les absences suivantes seront décomptées.

Renseignements :
Guichet Enfance Jeunesse.

HENRY JACQUES LE MÊME
École Publique
Megève

École Henry Jacques Le Même

59 chemin des écoliers, 74120 Megève
+ 33 (0)4 50 21 12 74 | Fax + 33 (0)4 50 58 72 71
ce.0740941w@ac-grenoble.fr

Guichet Enfance Jeunesse

247 Route du Palais des Sports, 74120 Megève
+33 (0)4 50 58 77 84
service.enfance@megeve.fr

Du lundi au jeudi : 8h-12h, 14h-17h30
Vendredi : 8h-12h, 14h-17h

Document non contractuel - Ne pas jeter sur la voie publique - Mars 2023. Création/Rédaction : Commune de Megève.
Impression : Kalistène (Cran Gevrier). Crédits photos : Commune de Megève (Marie Bougault), Adobe Stock, DR.